

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 novembre 2019**

Le vingt cinq novembre deux mille dix neuf, à 18h30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le dix neuf novembre deux mille dix neuf, se sont réunis, au Centre socio-culturel de Nogent, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, La Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller communautaire, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

**PRESENTS : 61**

Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Olivier BILLIARD, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Joël CLEMENT, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Patricia CUCCHI, Pierre DELAITRE, Florence DELFOUR, Audrey DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Pierre ETIENNE, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Claude GEORGES, Jacky GILLET, Anne-Marie GORSE, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Béatrice JEHLE, Anne-Marie LALLEMAND, Arnaud LAMOTTE, Michèle LEMAIRE, Philippe LESEUR, Patrice LOGEROT, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Laurent PELLOUARD, Nicolas PIERRE, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, Daniel RENARD, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Sylvie ROUX, Jean-Yves ROY, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Daniel VOILLEQUIN, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ, Michel DRIOUT est représenté par Bruno PICARD, Jean-Michel KONARSKI est représenté par Francis CHARLES, Daniel MICHEL est représenté par Dominique BOURGUIGNON, Jean-Michel PASQUIER est représenté par François BUSOLINI, Bernard VIALLETTEL est représenté par Bernadette RETOURNARD

**EXCUSES : 25**

Laurence AÏDAN, Patricia ALBAR, Philippe BERTRAND, Damien BONHOMME, Céline BRASSEUR, Johann CLERC, Fabien CONTAL, Michel COURAGEOT, Jean-Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Marie-Thérèse DORE, Alain DOUILLOT, Isabelle FENAUX, France GUITREAU, François GUYOT, Christine HENRY, Laurence MEUNIER, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Frédéric PERRIN, Catherine SFEIR, Patrick VIARD

**ABSENTS : 17**

Jean-Louis BENOIT, Axel CAUSIN, Jean-Yves CHAGNET, Michel DERAMOND, Jean-Paul DIEUDONNE, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Hélène HALTZ, Patrice HUMBLOT, Jean-François LAMONTRE, Fanny MISA, Jean-Luc RAILLARD, Jacky RUBINI, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Patrick TILLAND, Philip VIEL

**PROCURATIONS : 19**

Laurence AÏDAN à Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR à Karine COLOMBO, Johann CLERC à Jessica GOULIN, Fabien CONTAL à Jean-Yves ROY, Michel COURAGEOT à Francis MAJORKIEWIEZ, Jean-Pierre DERREZ à Joël CLEMENT, Christian DESPREZ à Audrey DUHOUX, Marie-Thérèse DORE à Yolande MARTINOT, Isabelle FENAUX à Paul FOURNIE, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Christine HENRY à Pascal BABOUOT, Laurence MEUNIER à Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA à Véronique NICKELS, Valérie NEDELEC à Pierre ETIENNE, Sophie NOEL à Béatrice JEHLE, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON à Gérard BOCQUILLON, Frédéric PERRIN à Michèle LEMAIRE, Catherine SFEIR à Gérard GROSLAMBERT, Patrick VIARD à Christine GUILLEMY

Madame la Présidente ouvre la séance.

Le procès-verbal des conseils communautaires des 23 janvier, 19 mars et 4 avril 2019 est approuvé.

**N° 2019/202 - Réseau de proximité - Maison France Services**

Conformément à la délibération n°2019/174 du 25 septembre 2019, les Amicales des Maires des Cantons de l'Agglomération ont été sollicitées pour formuler un avis concernant la répartition des services de la DDFIP et des Maisons France Services sur notre territoire. Leurs présidents ont été reçus par le bureau communautaire le 6 novembre 2019.

Il ressort de ces consultations les propositions suivantes validées par le bureau :

- Pouvoir bénéficier d'un second conseiller aux collectivités territoriales.
- Faire évoluer la Cyberbase / Point d'Accès au Droit située sur le quartier de la Rochotte en Quartier Prioritaire de la Ville, en Maison France Services.
- Mettre en place les Pôles Territoriaux sur Froncles (site Beausoleil) et Nogent (site de la Trésorerie) et de les faire évoluer en Maison France Services en lien avec les vagues de labellisation M.F.S. qui seront proposées par l'Etat.
- Proposer une Maison France Services sur le secteur de l'ex canton Juzennecourt, afin d'offrir un service de proximité en milieu rural identifié comme étant une zone blanche.

Dans le cadre d'un amendement, Madame la Présidente souscrit à la suggestion de Madame Anne-Marie NEDELEC et propose, en sus du second conseiller aux collectivités, un accueil de proximité supplémentaire à Froncles.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de souscrire aux propositions formulées et d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes démarches utiles auprès des services de l'Etat.

**N° 2019/203 - Compétences "Eau" et "Assainissement des eaux usées" - Approbation et autorisation de signer les conventions de gestion à conclure avec les communes**

Le conseil communautaire décide à raison de 78 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS :

- **D'approuver** le principe de la conclusion d'une convention de gestion bipartite au titre de la compétence « Eau » et/ou « Assainissement des eaux usées » entre la communauté et les communes ;
- **D'approuver** le projet de convention de gestion bipartite et ses annexes éventuelles ;
- **D'approuver** le principe de la conclusion d'une convention de gestion tripartite au titre de la compétence « Eau » entre la communauté et les communes membres d'un syndicat faisant l'objet d'une dissolution légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Neuilley/Crenay et Ageville/Esnouveaux) ;
- **D'approuver** le projet de convention de gestion tripartite et ses annexes éventuelles ;
- **D'approuver** le cadre-type de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à conclure avec les communes qui souhaiteront réaliser et suivre certaines opérations de travaux au nom et pour le compte de la communauté devenue maître d'ouvrage ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble de ces conventions et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2019/204 - Compétence "Eau" - Création de la régie autonome du service public d'eau potable**

Le conseil communautaire décide à raison de 78 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS :

- **D'approuver** le principe de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public d'eau potable de l'Agglomération de Chaumont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **De Dénommer** cette régie « Régie autonome du service public d'eau potable de l'Agglomération de Chaumont » ;
- **D'approuver** les statuts de la régie ;
- **D'approuver** les modalités de composition du Conseil d'Exploitation ;
- **D'approuver** le principe de la constitution d'un Conseil d'Exploitation commun pour l'administration des deux régies à savoir celle pour le service public d'eau potable et celle pour l'assainissement des eaux usées ;
- **D'acter** que la désignation des 71 membres à voix délibérative du Conseil d'Exploitation commun issus du Conseil communautaire interviendra dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire ;

- **D'approuver** le principe d'une Direction commune pour la gestion quotidienne des deux régies à savoir celle pour le service public d'eau potable et celle pour l'assainissement des eaux usées ;
- **D'acter** que les modalités de cette Direction commune seront arrêtées dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire ;
- **D'acter** que le montant de la dotation initiale sera arrêtée dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire après analyse des documents budgétaires et financiers transmis par les communes membres ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**N° 2019/205 - Compétence "Assainissement des eaux usées" - Création de la régie autonome du service public de l'assainissement des eaux usées**

Le conseil communautaire décide à raison de 78 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS :

- **D'approuver** le principe de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public d'assainissement des eaux usées de l'Agglomération de Chaumont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **De dénommer** cette régie « Régie autonome du service public d'assainissement des eaux usées de l'Agglomération de Chaumont » ;
- **D'approuver** les statuts de la régie ;
- **D'approuver** les modalités de composition du Conseil d'Exploitation ;
- **D'approuver** le principe de la constitution d'un Conseil d'Exploitation commun pour l'administration des deux régies à savoir celle pour le service public d'eau potable et celle pour l'assainissement des eaux usées ;
- **D'approuver** que les membres à voix délibérative désignés pour le Conseil d'Exploitation de la régie autonome « Eau » seront également compétents pour la régie autonome « Assainissement des eaux » usées dans le cadre d'un Conseil d'Exploitation commun ;
- **D'acter** que la désignation des 71 membres à voix délibérative du Conseil d'Exploitation commun issus du Conseil communautaire interviendra dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire ;
- **D'approuver** le principe d'une Direction commune pour la gestion quotidienne des deux régies à savoir celle pour le service public d'eau potable et celle pour l'assainissement des eaux usées ;
- **D'acter** que les modalités de cette Direction commune seront arrêtées dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire ;
- **D'acter** que le montant de la dotation initiale de la régie sera arrêtée dans le cadre de la prochaine séance du Conseil communautaire après analyse des documents budgétaires et financiers transmis par les communes membres ;

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**N° 2019/206 - Compétence "Eau" - Désignation des délégués de la communauté au sein des syndicats maintenus à compter du 1er janvier 2020**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- D'approuver la désignation, sur proposition de Madame la Présidente, des délégués titulaires et suppléants de la communauté au sein de chaque syndicat ;
- De prendre acte que ces nominations ne seront effectives qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

*Arrivée de Madame Isabelle FENAUX.*

**N° 2019/207 - Compétence "Assainissement des eaux usées" - Désignation des délégués de la communauté au syndicat intercommunal de traitement des boues 52 Sud (STB52)**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- D'approuver la désignation, sur proposition de Madame la Présidente, des 6 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du syndicat de traitement des boues 52 Sud (STB 52) à savoir :

<b>Syndicat intercommunal de traitement des boues 52 Sud (STB 52)</b>	
Délégués de la communauté - territoire CHAUMONT	<b>Trois délégués titulaires</b> - Mme Christine GUILLEMY - M. Pierre ETIENNE - M. Frédéric ROUSSEL <b>Deux délégués suppléants</b> - Mme Isabelle FENAUX - M. Frédéric PERRIN
Délégués de la communauté - territoire NOGENT	<b>Trois délégués titulaires</b> - Mme Anne-Marie NEDELEC - M. Daniel VOILLEQUIN - M. Michel GAUTHEROT <b>Deux délégués suppléants</b> - M. Eric LAFFINEUR - M. Patrick PRODHON

- De prendre acte que ces nominations ne seront effectives qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**N° 2019/208 - Prise de compétence eau et assainissement des eaux usées - Création des budgets régie**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer le budget annexe avec autonomie financière « régie eau »,
- De créer le budget annexe avec autonomie financière « régie assainissement des eaux usées »,
- De définir les modalités de ces budgets comme suit :
  - o Nomenclature comptable M49
  - o Régime de provisions optionnel
  - o Niveau de vote en fonctionnement par chapitre
  - o Niveau de vote en investissement par chapitre avec définition d'opérations détaillées,
- D'opter pour le régime optionnel de TVA pour le budget annexe « régie assainissement des eaux usées ».

**N° 2019/209 - Prise de compétence eau et assainissement - Convention financière entre l'agglomération et les communes**

La mise en œuvre de la prise des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'agglomération nécessite de définir certaines modalités financières, comptables et budgétaires dans le cadre de flux financiers.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer chaque convention financière qui sera conclue entre l'agglomération et les communes.

**N° 2019/210 - Budget M49 Modalités et durées d'amortissement**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De retenir le mode linéaire d'amortissement,
- De ne pas retenir le prorata temporis,
- De fixer à 600 euros le seuil unitaire TTC pour les biens de faible valeur,
- De retenir les durées d'amortissement du tableau présenté supra,
- De définir l'application de ces règles à l'ensemble des budgets M49 de la collectivité.

**N° 2019/211 - Décision modificative n°02 du budget principal**

Cette décision modificative n°02 s'équilibre à 0.00 euros en fonctionnement et en investissement.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver cette décision modificative n°02 du budget principal en respectant :
  - Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2019/212 - Attribution de subventions**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions selon les modalités de vote décrites ci-dessous :

Nom de l'association	Elus n'ayant pas pris part aux votes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cercle des armes</li><li>• Mission locale</li></ul>	Paul FOURNIE  Joël CLEMENT, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Florence DELFOUR, Anne Marie GORSE, Stéphane MARTINELLI, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Patrick VIARD, Jean-Pierre DERREZ

**N° 2019/213 - Approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chaumont**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine devenant Site Patrimonial Remarquable,
- D'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Chaumont,
- De réaliser les mesures de publicité réglementaires et notamment :
  - o L'affichage de ladite délibération au siège de l'agglomération et en mairie de Chaumont pendant une durée d'un mois à compter de son adoption et sa publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI,
  - o la mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département de cette approbation,
  - o la transmission à Madame la Préfète de ladite délibération,

Le Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité, en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale approuvé, obtiendra son caractère exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et si dans ce délai l'autorité administrative compétente de l'Etat ne notifie pas, par lettre motivée à l'établissement public de coopération intercommunale, les modifications qu'elle estime nécessaire d'apporter au plan.

#### **N° 2019/214 - Avenant à la convention de partenariat Mission Locale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la subvention sera porté à 75 477.60 € réparti de la manière suivante : 63 477.60 € au titre du fonctionnement et 12 000 € au titre de la participation au loyer et charges.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat,
- d'autoriser Madame la Présidente à verser la subvention à la Mission Locale.

#### **N° 2019/215 - Abondement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2019**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire cette participation en 2019 en attribuant une subvention de 3 555 Euros,
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant financier.

#### **N° 2019/216 - Convention avec l'Etat relative au financement de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2019**

Par délibération en date du 16 décembre 2004, l'Agglomération de Chaumont s'est engagée à réaliser, conformément à l'application de la loi du 05 juillet 2000 et du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, des travaux permettant l'aménagement :

- d'une aire d'accueil de 32 places,
- d'une aire de grand passage de 100 places.

L'Agglomération de Chaumont bénéficiera pour les 32 places de caravanes disponibles d'une aide d'un montant total provisionnel de 33 337,62 € pour l'année 2019.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec l'Etat relative au financement de la gestion de l'aire de d'accueil des gens du voyage pour l'année 2019.

#### **N° 2019/217 - Contrat territorial 2019-2021**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les opérations et la maquette financière proposées au titre du contrat territorial 2019-2021 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat territorial 2019-2021 qui sera conclu entre la Ville de Chaumont, l'Agglomération de Chaumont et le Conseil départemental de Haute-Marne.



**N° 2019/218 - Coeur de Ville - Signature de la convention avec Action Logement**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention référencée autorisant Action Logement à accompagner la ville de Chaumont et l'agglomération dans la réalisation des projets de logement intégrés à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) mise en œuvre pour le cœur de ville de Chaumont ;
- D'autoriser Madame la présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

**N° 2019/219 - Modalités financières fixant la contribution des communes pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année 2020**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités d'appels à contribution et leurs montants pour l'année 2020,
- d'approuver la reconduction des modalités de contribution des communes auprès des usagers de l'ancien territoire de la CCBBVF et leur montant.

**N° 2019/220 - Désignation de représentants au conseil d'administration de l'AFCAL de Nogent**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Laurence MEUNIER en qualité de représentant titulaire et Monsieur Cyril MOUSSU en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'AFCAL de Nogent.

**N° 2019/221 - Soutien au sport scolaire**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de participer, pour l'ensemble des écoles de l'Agglomération de Chaumont, à hauteur de 3 euros sur chaque licence, afin que tous les enfants de cycle 1, 2 et 3 puissent prendre une licence sportive USEP en temps scolaire dont le coût est fixé à 5.00 euros.

**N° 2019/222 - Projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de l'agglomération de Chaumont - année scolaire 2019 - 2020**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de l'Agglomération de Chaumont.

**N° 2019/223 - Forfait intercommunal à verser à l'institution privée Oudinot année scolaire 2019/2020**

(Madame Bernadette RETOURNARD ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 78 Voix POUR et de 1 ABSTENTION :

- De fixer à 490,88 euros le forfait dû par élève à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves élémentaires à compter de l'année scolaire 2019/2020.

**N° 2019/224 - Participation au pacte de destination La Champagne - modification de la délibération du 04 avril 2019**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de signer la convention avec l'Agence Régionale du Tourisme (ART) et de lui verser la somme de 10 000 €.

**N° 2019/225 - Autorisation de signer des conventions de mise à disposition**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition individuelles descendantes, de services, auprès du GEDA (droit privé) et individuelles ascendantes.

**N° 2019/226 - Convention de partenariat et de mutualisation relative à la formation des agents du Signe**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention tripartite en vue de développer et coordonner la formation continue au sein du Groupement d'intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » à destination de ses agents,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer celle-ci et à accomplir toute formalité utile.

**N° 2019/227 - Tableau des postes**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les transformations du tableau des effectifs permanents (15 transformations de poste vacants),
- D'autoriser la mise en place de nouveaux contrats d'apprentissage,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

#### **N° 2019/228 - Plan de formation**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de formation 2019-2022, tel qu'il est envisagé sous réserve d'une reconduction des crédits alloués au Budget primitif 2019 (120 000 €). A défaut, celui-ci sera réajusté en fonction des crédits alors alloués à chaque budget primitif.

Les crédits seront inscrits annuellement au chapitre 011 du budget primitif.

#### **N° 2019/229 - Charte de l'entretien des bâtiments**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de charte pour un entretien des bâtiments basé sur une responsabilité collective.

#### **N° 2019/230 - Renouvellement de l'agrément service civique**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser :**

- l'autorité territoriale à introduire le dossier de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique sur l'ensemble des domaines d'intervention,

- l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible de la mission après réception du renouvellement de l'agrément,

- l'autorité territoriale à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

- **D'engager la collectivité à :**

- dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,

- poursuivre le versement à chaque jeune volontaire d'une indemnité mensuelle de 150 euros.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal, chapitre 012.

#### **N° 2019/231 - Approbation du rapport de gestion de la SPL-Xdemat**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- De donner acte à Madame La Présidente de cette communication.

**N° 2019/232 - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Chaumont à l'association ATMO Grand Est**

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Monsieur Jacky GILLET en tant que représentant de la communauté à l'association ATMO Grand Est.

**N° 2019/233 - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Chaumont au Pôle Véhicule du Futur**

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Monsieur Jacky GILLET en tant que représentant de la communauté au sein du Pôle Véhicule du Futur.

**N° 2019/234 - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Chaumont au Club H2 de DINAMHYSE**

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Monsieur Jacky GILLET en tant que représentant de la communauté au Club H2 de DINAMHYSE.

**N° 2019/235 - Compte-rendu des actes passés par le Bureau**

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

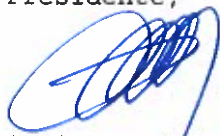
- d'approuver l'adhésion à l'association Pôle Véhicule du Futur à compter de l'année 2019 pour un montant annuel de cotisation de 570€ HT,
- d'approuver les termes et dispositions des statuts de l'association Pôle Véhicule du Futur,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention liée à cette adhésion.

**N° 2019/236 - Compte-rendu des actes passés par la Présidente**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le 18 DEC. 2019

La Présidente,



Christine GUILLEMY